

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Si la présidence a donné la parole à l'honorable député de Hamilton-Wentworth (M. Gibson), c'est parce qu'elle a entendu des «non».

[Traduction]

M. Gibson: Monsieur le président, c'est en toute humilité que je m'engage dans ce débat car je ne suis pas expert en matière de caisses de crédit et de caisses populaires.

Des voix: Bravo!

M. Gibson: Toutefois, dans la limite de ma faible expérience, j'ai eu l'avantage de voyager à travers le pays et, à titre de membre du comité de la constitution, j'ai entendu des mémoires sur les avantages des caisses de crédit, des caisses populaires et d'organismes semblables. A mon modeste avis, les amendements proposés sont bons et font preuve de courage. J'aimerais y voir un peu plus de dynamisme. C'est beaucoup comme une équipe de football à une minute de la fin de la partie, lorsque les joueurs sont à la ligne de dix verges. J'aimerais que le gouvernement ait davantage le courage de soutenir les caisses de crédit et de hausser les exemptions assez sensiblement, si possible.

Si je le dis, c'est que le gouvernement a déclaré que d'alléger le fardeau des caisses de crédit les encouragerait à concurrencer les autres institutions. Mon sentiment, dont je vous fait respectueusement part, c'est qu'il y a là un fort signe que le mouvement des caisses populaires a beaucoup contribué au bien-être général, surtout lorsqu'on compare son action à celle des autres banques canadiennes.

La politique de prêt des caisses de crédit, des caisses populaires et des institutions du même genre procure des avantages sociaux au Canada. Je ne veux pas pousser le gouvernement trop loin à ce sujet.

• (9.40 p.m.)

Une voix: Pourquoi?

M. Gibson: Parce que cela ferait intervenir l'impôt sur les gains en capital et serait en outre hypocrite, comme le dirait le député de Saskatoon-Biggar. Il réclame l'impôt et une exemption totale pour certains groupes. Nous ne pouvons pas aller trop loin dans cette voie parce que tous les Canadiens sont censés être égaux devant la loi.

M. Thomas (Moncton): Le premier ministre ne le croit pas.

M. Gibson: Il le croit certainement. C'est l'un des plus grands adeptes de la règle du droit. Il a peut-être commis une erreur . . .

Des voix: Oh.

M. Gibson: . . . mais vous verrez qu'il n'en commet pas beaucoup. Les critiques du député de Saskatoon-Biggar ne sont que les idées loufoques et mal conçues du Nouveau parti démocratique. Elles risquent de ruiner notre économie et de nous reporter au moyen âge lorsque nous n'étions que des coupeurs de bois et des porteurs d'eau. Les idées du député de Saskatoon-Biggar ne sont que rêves et visions. Aucun d'entre eux n'a l'expérience pratique des affaires. Leur approche est hypocrite. Ils prétendent vouloir l'impôt et, dès que nous le proposons, ils n'en veulent plus. Il faut user de bon sens et de jugement quand on établit des impôts de cette nature.

M. Gleave: Je soulève la question de privilège, monsieur le président. Je ne m'oppose pas à ce que le député diffère d'avis avec moi ou ne partage pas mes vues concernant les

coopératives, mais j'estime avoir droit de soulever la question de privilège quand il déclare que je n'ai jamais eu d'expérience pratique des affaires. J'ai le droit de répliquer que j'ai exploité avec succès une entreprise, que je suis parfaitement compétent pour le faire et que le député est mal renseigné.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Ce n'est pas une question de privilège. Le député de Hamilton-Wentworth a la parole.

M. Gibson: Je suis heureux d'apprendre que le député est capitaliste. Je lui souhaite la bienvenue de mon côté de la Chambre. Il doit être le seul capitaliste dans ce parti-là. Quant aux reproches adressés au député de Calgary-Sud, qui a siégé ici jour après jour et s'est conduit de manière brillante, bien qu'il ne soit pas ministre—mais j'espère qu'il le deviendra bientôt . . .

M. Baldwin: Hors de propos et inexact.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre! La présidence a du mal à suivre le discours du député. J'aimerais que le député fasse ses observations à la présidence.

M. Gibson: Le gouvernement a dit que l'on donnerait aux coopératives dix ans pour s'adapter à l'augmentation du niveau de leur impôt. A mon avis, dix ans ne sont pas suffisants.

M. Gleave: Pour vous, non!

M. Gibson: Étant donné les difficultés auxquelles se heurtent les coopératives, je dirais que 18 ans représenteraient un délai plus raisonnable.

M. Peters: Pourquoi pas cent?

M. Gibson: Le député demande: «Pourquoi pas cent?» C'est là une réflexion ridicule, typique des commentaires et des points de vue irraisonnés du Nouveau parti démocratique. Ces gens-là sont incapables de proposer des solutions constructives.

A mon avis, on devrait accorder ici plus de latitude. Un délai de 18 ans permettrait aux caisses de crédit et aux coopératives de procéder aux ajustements nécessaires, et il me semble qu'elles méritent ce délai. Je dis cela parce que je suis un avocat qui a connu des gens victimes d'un accident ou de quelque calamité, et à qui il ne restait plus aucune autre ressource en dehors des fonds d'une caisse de crédit. Je suis un chaud partisan des caisses de crédit et j'espère que le gouvernement tiendra compte de mes propositions.

M. Simpson: Monsieur le président, alors que le comité se penche sur les amendements concernant les articles 135, 136 et 137 du bill C-259, je pense qu'il est opportun de faire ressortir, une fois de plus, qu'on a soumis à la Chambre des communes une monstruosité omnibus. Seul le gouvernement actuel pouvait concocter une telle monstruosité qui frise vraiment le cauchemar. S'il y a jamais eu une mesure législative qui aurait dû être présentée sous forme de plusieurs bills distincts, c'est bien le bill C-259 qui constitue une autre frappante illustration de l'incompétence du gouvernement.

M. Mahoney: Vous ne croyez pas ça vous-même. Vous vous contentez de lire un texte qu'on vous a remis.

M. Simpson: L'honorable secrétaire parlementaire a lancé ce soir une ou deux remarques. Je m'en réjouis. Au cours de mon exposé, je ferai une comparaison entre ses